

ne peuvent travailler sous terre dans les mines.

Le Bureau international du travail, la plus ancienne organisation internationale qui existe dans le monde à l'heure actuelle, fêtera son cinquantième anniversaire. Pendant la guerre, son bureau de direction se trouvait à Montréal, plus précisément à l'Université McGill, si je me souviens bien.

On a assez parlé du pacte de l'automobile. On a beaucoup parlé en tous cas de la nécessité de donner un préavis de licenciement assez long. Le Conseil économique a parlé d'un avis de trois mois. En toute justice, je dois rappeler aux députés qu'un grand nombre de syndicats ont incorporé dans leurs conventions collectives des dispositions visant à prévenir des griefs de ce genre. Les syndicats les plus puissants insisteront peut-être davantage sur la nécessité d'incorporer dans leurs conventions collectives des clauses prévoyant un délai plus long qu'actuellement.

Je crois avoir relevé toutes les observations faites à propos de l'article 1. Il n'y a que quatre postes dans ce budget, et j'espère jouir de la collaboration du comité afin qu'il soit adopté ce soir. Je tiens à répéter que la plupart des lois qui sont du ressort du ministère du Travail ont besoin d'une refonte complète. Toutes les mesures que je dois faire appliquer, y compris le Code du travail (Normes) et la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, devraient être complètement refondues. C'est pourquoi je suis d'avis qu'en 1969 les députés de tous les partis seront fort affairés quand nous présenterons nos projets de lois, et je serais heureux d'avoir la collaboration de tous les partis à l'élaboration de toutes les mesures qui seront présentées dès le début, même à l'étape du livre blanc si possible. Le rapport du groupe d'étude Woods sera disponible très bientôt, peut-être même avant les prochaines vacances, afin que lors de la reprise tous les partis puissent travailler de concert à l'élaboration de lois progressistes fondées sur les directives de ce rapport. Peut-être pourrions-nous passer de l'article 1 aux demandes de crédits qui restent.

M. Harding: J'espérais pouvoir dire quelques mots avant que le ministre ne prenne la parole, afin d'entendre ses réponses aux observations que je compte faire, comme il l'a fait pour celles des préopinants. Je serai bref, mais je crois devoir faire consigner un point

ou deux à propos des syndicats ouvriers et de la situation ouvrière dans le pays.

J'ai écouté avec un vif intérêt quand le ministre a indiqué il y a plusieurs jours que les négociations collectives entre le salariat et le patronat continueront d'exister. C'est une décision très sage; notre parti y souscrit. Le ministre sait que, dans certaines parties du pays, on tente de modifier la nature des négociations collectives. En fait, une délégation a insisté tout dernièrement auprès du gouvernement pour qu'il apporte des changements dans ce domaine. Je dois dire que j'ai été soulagé d'entendre le ministre annoncer l'autre jour qu'il avait examiné le rapport Freedman et qu'il croyait que son ministère présenterait à la Chambre des mesures intéressantes inspirées de ses recommandations. Comme d'autres députés en ont déjà parlé, je n'ai pas l'intention de traiter de ce point ce soir.

• (9.40 p.m.)

J'ai une ou deux choses à dire au sujet de l'arbitrage obligatoire. Tous les députés reconnaissent que les fruits de la productivité du pays devraient être beaucoup mieux répartis qu'ils ne le sont présentement. Je ne pense pas seulement aux syndicats ouvriers, qui sont assez forts pour réclamer leur part à l'employeur. Bien sûr, le patron reçoit une plus grande part des fruits de la productivité sous la forme de plus gros profits. Il faut songer à une autre catégorie de citoyens. Je pense à ceux qui ont un revenu fixe, aux pensionnés, aux fonctionnaires à la retraite et aux autres personnes de cette catégorie. Bien souvent, ceux-là ne reçoivent pas leur juste part de la productivité nationale accrue. Ceux qui tiennent les rênes du pouvoir, gouvernent la nation, font ses lois et sont en mesure de changer le cours des choses, sont ceux qui devraient s'assurer que les fruits de notre productivité sont répartis équitablement entre tous. Tant qu'on n'y sera pas parvenu, la société juste dont parlent nos amis du parti libéral ne sera qu'un mythe.

On peut faire beaucoup pour assurer aux gens qui ont un revenu fixe qu'on n'abaissera pas leur niveau de vie actuel—si faible soit-il—en augmentant les prix sans augmenter en même temps leur pension initiale ou leur revenu fixe. Lorsque le niveau de vie augmente au pays, et il augmente constamment, chaque Canadien doit profiter de cette prospérité. Cette façon de voir n'a rien de répréhensible.

M. Lewis: Bravo.